



J'ai été recrutée mi-mars09 mais je n'ai tjs pas signé mon cdd.

Par **Yaya80**, le **12/06/2009** à **13:19**

Bonjour, rnJ'ai passé un entretien début Mars 2009 pour travailler pour le ministère de la justice, j'ai été avertie par téléphone que ma candidature avait été retenue le 17.03.09 et que je commencerai mon contrat le lundi 04.05.09. j'ai établi le dossier de la fonction publique avec la DRH et j'ai aussi effectué la visite médicale au terme de laquelle j'étais "apte au travail". il ne restait plus qu'à signé le contrat (CDD de 10 mois). Or le mardi 28 avril, ma future directrice m'appelle pour m'informer qu'il ya eu un changement de directeur inter-régional, au sein de la direction générale, et que donc mon contrat était en attente de décision de la part de ce dernier. J'ai d'ailleurs même reçu un courrier (à ma demande) précisant que j'avais bien été recrutée mais que le directeur inter-regional n'avait pas encore pris sa décision. Depuis ce Mardi 28 avril, j'attends, il n'y a encore aucune décision de prise. Je voulais savoir si j'avais des droits face à cela et si l'employeur n'avait pas d'obligations envers moi. rnMerci beaucoup de votre aide.